

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2020

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS DE BOURGES PLUS :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a déposé auprès de Bourges Plus une demande de subvention au titre des fonds de concours pour les travaux d'agrandissement de la maison de l'enfance.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Honoraires	29 840.00	CAF	30 000.00
Equipements	23 924.70	DETR	90 000.00
Travaux	360 787.12	Conseil Régional	86 500.00
		Conseil Départemental	30 000.00
		Bourges Plus (Fonds de concours)	80 000.00
		Commune	98 051.82
TOTAL	414 551.82	TOTAL	414 551.82

Après examen, le conseil municipal unanime accepte le dépôt de cette demande de subvention auprès de Bourges Plus au titre des fonds de concours et autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## DEMANDE D'ACOMPTE SUR SUBVENTION POUR UNE ASSOCIATION CHAPELLOISE :

Monsieur Alain CHAMERON, maire-adjoint délégué chargé de la Vie Associative, présente un courrier de l'association sportive chapelloise (A.S.C.) qui souhaite obtenir une avance sur le versement de la subvention 2020 afin que le club puisse fonctionner sereinement avant le versement habituel de mai 2020. Il est demandé un acompte de 3 000 euros.

Après débat, le conseil municipal unanime accepte le versement d'un acompte de 3 000 euros au club de football l'A.S.C.

## DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Monsieur Alain CHAMERON, maire-adjoint délégué chargé de la Vie Associative, présente une demande de subvention exceptionnelle pour un jeune chapellois qui doit participer aux championnats du monde Jiu-Jitsu à Los Angeles en mai 2020.

Après examen, le conseil municipal unanime accepte le versement de la somme de 200 euros à ce jeune chapellois.

## **DEMANDES D'AUTORISATION DE VENDRE DES LOGEMENTS H.L.M. :**

Monsieur le maire présente à l'assemblée deux courriers de la Direction Départementale des Territoires, service Habitat indiquant que la société France Loire et l'Office Public de l'Habitat du Cher-Val de Berry souhaitent vendre deux logements HLM situés respectivement sur la commune 5 rue des Pacages et 10 rue Jacques Brel.

Après débat, le conseil municipal unanime émet un avis favorable à ces cessions.

## **DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES AU TITRE DU DISPOSITIF "PROJET JEUNES" :**

Monsieur Alain CHAMERON, maire-adjoint délégué chargé de la Vie Associative, présente deux dossiers dans le cadre du dispositif "Projet Jeunes" :

1 - Le premier concerne un jeune chapellois qui souhaite participer aux championnats d'Europe de Jiu-Jitsu Brésilien à Lisbonne. Ce jeune homme pratique ce sport depuis deux ans et le coût des déplacements pour les compétitions sont à la charge de sa famille.

2 - Le deuxième concerne deux jeunes chapellois qui souhaitent participer à la Descente Infernale 2020 avec une caisse à savon. Le châssis est emprunté à la commune mais il reste à le préparer (vaisseau spatial de "Star Wars"). Pour cela des fournitures sont nécessaires et une aide financière de la commune serait la bienvenue, le coût de réalisation du projet étant de 500 euros.

La commission propose d'allouer la somme de 200 euros pour le premier projet et la somme de 150 euros pour le deuxième.

Adopté à l'unanimité.

## **CONVENTION ENEDIS DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE :**

Monsieur le maire présente une convention à établir avec ENEDIS pour la mise à disposition d'un terrain au lieudit "Les Chaumes" pour l'implantation d'un poste de transformation dans le cadre de la distribution publique d'électricité. Ce poste serait installé sur la parcelle ZD96 propriété de la commune, en rive de l'allée des Italiens.

Après débat, le conseil municipal unanime accepte les termes de la convention à intervenir avec ENEDIS et autorise le maire à la signer.

## **PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION BAFD :**

Monsieur Alain CHAMERON, maire-adjoint délégué chargé de la Vie Associative, présente une demande de prise en charge d'une formation de directeur de centre de loisirs (BAFD). Le bénéficiaire est agent d'animation titulaire. Cette qualification est nécessaire pour la bonne organisation du centre de loisirs municipal.

Après examen, le conseil municipal unanime accepte la prise en charge de cette formation.

## **DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET VENTE DE PARCELLES :**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un courrier de l'Office Public de l'Habitat du Cher – Val de Berry qui indique qu'une division et un bornage ont eu lieu cour Léon Paré pour la vente d'un pavillon HLM à ses occupants.

Ce bornage fait apparaitre une problématique : le fond des trois parcelles qui jouxte le chemin rural des Fontaines empiète sur le domaine public communal (clôture implantée sur le domaine public). Il y a lieu de procéder à la cession desdits empiètements. Il faut d'abord procéder à la désaffectation de ces trois parcelles (A pour 38 m<sup>2</sup> – B pour 11 m<sup>2</sup> et C pour 13 m<sup>2</sup>), les déclasser du domaine public communal pour les transférer dans le domaine privé communal et enfin décider de leur cession.

Après examen de ce dossier, le conseil municipal unanime décide de :

- ✗ procéder à la désaffectation des trois petites parcelles indiquées ci-dessus,
- ✗ procéder à leur déclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal,
- ✗ céder à titre gratuit à l'Office Public de l'Habitat du Cher – Val de Berry le fond des parcelles A et B et à Monsieur BOURIAUD - Mme NEDAUD le fond de la parcelle C.

Il est précisé que cette opération n'altère en rien l'assise du chemin rural et l'agrément qu'il présente pour la promenade.

De plus, l'assemblée délibérante autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.